

Dépêche n°550

Paris, Mardi 1 juin 2010, 16:29:19

Clément Giuliano

Ligne directe: 01 53 10 79 31

« La fonction de directeur de sécurité évolue de façon très importante et rapide » (Pierre Gard, Agora des directeurs de sécurité)

« Si les risques sont restés globalement les mêmes au cours des dernières années, la rapidité économique a créé un besoin de rapidité dans le traitement des incidents », déclare Pierre Gard, président de l'Agora des directeurs de sécurité, dans un entretien à AISG. Selon lui, la fonction de responsable de la sécurité « évolue de façon très importante et rapide ». Créé en 2006, l'Agora des directeurs de sécurité a pour objectif de réunir les professionnels de ce secteur pour leur permettre de « discuter et de partager des informations sur la sûreté, la sécurité incendie, la sécurité au travail... ». Il a, selon son président, « contribué à repositionner le poste et la fonction de directeur de la sécurité ».



Pierre Gard, président de l'Agora des directeurs de sécurité.

D.R.

AISG : Vous présidez l'Agora des directeurs de sécurité. Quelle est cette structure ?

Pierre Gard : C'est un club de directeurs de sécurité créé à l'automne 2006. Nous sommes « hébergés » par la société Agora Clubs, dont l'objet est des créer des regroupements de responsables (voir encadré). Le principe est un peu celui des clubs à l'anglaise : des espaces de rencontre « fermés » où les membres se retrouvent avec convivialité.

L'Agora des directeurs sécurité compte 150 membres, responsables de services de sûreté ou sécurité d'entreprises de plus de 500 salariés. Les membres doivent être cooptés, et travailler pour des entreprises qui n'exercent pas dans le secteur de la sécurité, nous ne sommes pas un club de fournisseurs. L'adhésion annuelle est fixée à 400 euros. En plus des membres, l'Agora compte des partenaires, dont le nombre ne peut dépasser 5 % du nombre de membres. Leur participation financière est fixe. Par ailleurs, la gouvernance du club est assurée par un comité de pilotage, que je préside depuis la création de l'Agora.

AISG : Quelles sont les actions de l'Agora des directeurs de sécurité ?

Pierre Gard : Nous organisons neuf soirées annuelles sous la forme d'un dîner-débat, où des thématiques d'actualité sont abordées. Nous avons également un site internet, sur lequel nos membres peuvent trouver un compte-rendu de la soirée, ainsi que des « questions flash », qui sont de rapides interrogations sur des problématiques rencontrées par des adhérents. Nous allons également publier prochainement un livre sur la fonction de directeur de sécurité, avec le témoignage de 30 adhérents.

Nous sommes par ailleurs en train de créer des clubs en région. Celui de Lyon, pour la région Rhône-Alpes, devrait voir le jour courant 2010. L'Agora sud-ouest existe à Bordeaux depuis février 2010. Un projet est également en cours à Lille.

AISG : Quel a été le constat à l'origine de la création du club ?

Pierre Grard : Souvent, les professionnels ne se rencontrent que lorsqu'ils sont issus du même cursus. L'objet de l'Agora est donc de permettre à des dirigeants qui ont la même fonction de discuter et de partager des informations sur la sûreté, la sécurité incendie, la sécurité au travail... Ce n'est pas le cursus qui compte mais la fonction exercée ! Des personnes qui ne se connaissaient pas ont créé de vraies amitiés grâce à l'Agora. L'aspect humain est très important.

Nous nous sommes rendus compte que certains membres ont eu, avec leur adhésion au club, la sensation d'être reconnus en tant que directeurs de la sécurité. Nous avons contribué à repositionner le poste et la fonction de directeur de la sécurité.

AISG : Cette fonction a-t-elle évolué au cours des dernières années ?

Pierre Grard : Elle évolue de façon très importante et rapide. Depuis quelques années, les entreprises sont de plus en plus soumises à des risques dont l'emprise médiatique est amplifiée : les risques psychosociaux, les risques sur les dirigeants, les problématiques pandémiques, par exemple, ont créés de nouvelles contraintes ... La prise en compte du risque évoluant, les entreprises se sont aperçues qu'elles avaient besoin de professionnels qui préviennent ces risques et puissent les maîtriser. De ce point de vue, il y a eu une montée en gamme : de plus en plus de formation pour les directeurs de sécurité ont fait leur apparition.

Si les risques sont restés globalement les mêmes, la rapidité économique a créé un besoin de rapidité dans le traitement des incidents. Les risques sont plus visibles, les entreprises plus exposées. La réactivité de ces dernières est exacerbée.

AISG : Quelles sont les problématiques qui préoccupent vos membres ?

Pierre Grard : Nous avons commencé à recevoir les suggestions de nos adhérents pour les thèmes à aborder lors des dîners-débats de l'année à venir. Beaucoup concernent la sécurité dans le transport des marchandises. La question des collaborateurs sans-papiers et de la responsabilité des sous-traitants est également centrale. Le contrôle des papiers des collaborateurs est compliqué et sur des activités multi-sites, la capacité à reconnaître la qualité probante d'une pièce d'identité n'est pas évidente. Nous devrions également organiser une soirée sur l'apport des technologies RFID en collaboration avec l'Agora du Supply Chain Management. L'Agora s'est aussi impliquée fortement dans les évolutions normatives en participant à la certification « QualiSécurité » (AISG n°80) et la révision de la norme NF pour les entreprises de surveillance humaine.

AISG : Le CDSE (Club des directeurs de sécurité des entreprises) est une structure comparable à la vôtre. Êtes-vous concurrents ?

Pierre Grard : Je n'aime pas le terme « concurrents ». Nous sommes complémentaires, mais dans les faits, et je le regrette, il y a une certaine jalousie, qui n'est pas de notre fait. Nous pourrions être sur des secteurs différents, il y a de la place pour deux. Le CDSE rassemble davantage de directeurs de sécurité tournés vers l'intelligence économique. En s'intéressant à des questions liées à la sûreté/sécurité de nos entreprises, telles que la carte professionnelle des agents de sécurité ou la vidéosurveillance, l'Agora se positionne davantage comme un club d'acteurs de terrain.

Agora Clubs, une structure « unique en Europe »

Créée en 2005, Agora Clubs est une SAS dont la vocation est « d'héberger et d'administrer des communautés de professionnels, une activité unique en Europe », souligne Michaël Lejard, co-président d'Agora Clubs. À l'heure actuelle, les quinze agoras de directeurs regroupent, selon Michaël Lejard, « 900 entreprises ». Et d'ajouter : « Les clubs ont tous leur propre charte et sont gérés

par un comité de pilotage. Ils n'accueillent ni consultant, ni prestataire. L'adhésion à un club varie entre 250 et 800 euros ». En 2009, Agora Clubs a enregistré un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros.

Contact : Agora Clubs, Audrey Lacroix, service presse, 06 14 40 15 81,
lacroix.audrey@yahoo.fr, www.agorasecurite.com

À lire aussi

« La sécurité en entreprise est globale » (Olivier Hassid, Club des directeurs de sécurité des entreprises)

AISG n° 56 du Mardi 23 mars 2010

Une étude dresse le « panorama 2008-2009 des crimes commis contre les entreprises »

AISG n° 351 du Mardi 4 mai 2010

Dépêche n° 550 © Copyright AISG - 2010/2010 - 161

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AISG.